

**Recensement des
Monuments de la France**

ARRÊTÉ.

LE MINISTRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE,

Vu la loi du 31 décembre 1913 sur les monuments historiques et
notamment l'article 2, modifié et complété par la loi du 23 juillet 1927;

La Commission des monuments historiques entendue;

ARRÊTE :

ARTICLE PREMIER.

Les façades, les toitures et la cheminée du 1er
étage du Château de Nobles à la Chapelle sous Brian-
çon (Saône et Loire)
appartenant à Mr le Vicomte de Cherizey demeurant rue
Berthelot à Mornès (Maroc)

sont inscrits sur l'inventaire supplémentaire des monuments historiques.

ART. 2.

Le présent arrêté sera notifié au préfet du département, pour les
archives de la préfecture, au maire de la commune de la Chapelle
sous Briançon et au propriétaire

qui seront responsables, chacun en ce qui le concerne, de son exécution

Paris, le 29 DEC 1946

Par déléation

Le Directeur Général de l'Architecture

T. S. V, P.